

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHATEAUROUX - 3601 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 18/07/2024 - 2025 - 1980 B 00044 - 318 746 906 - BELLEVUE
DISTRIBUTION

1 - BILAN ACTIF

18 JUL. 2024

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION

Adresse de l'entreprise : ROUTE DE TOURS 36250 SAINT MAUR FRANCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Durée de l'exercice précédent 12

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
REÇU LEsi déposé néant, cochez la case : ☐

18 JUL. 2024

		Exercice N clos le, 31/10/2023		Exercice N-1	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Société : CHATEAUBOUX (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 115 171	AG 108 160	7 010	10 135
	Fonds commercial (1)	AH 15 245	AI	15 245	15 245
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AO 818 415	AO 62 694	755 721	768 956
	Constructions	AP 3 565 538	AQ 688 894	2 876 644	2 700 630
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 3 832 084	AS 2 859 938	972 146	430 520
	Autres immobilisations incorporelles	AT 2 667 533	AU 1 394 014	1 273 519	1 168 684
	Immobilisations en cours	AV 272 772	AW	272 772	669 037
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU 1 286 057	CV	1 286 057	1 286 057
	Créances rattachées à des participations	BB 130 313	BC	130 313	132 447
	Autres titres immobilisés	BD 970 250	BE	970 250	970 250
	Prêts	BF 73 463	BG	73 463	61 181
	Autres immobilisations financières	BH 3 637	BI	3 637	3 637
TOTAL (II)		BJ 13 750 477	BK 5 113 700	8 636 778	8 216 779
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL 44 086	BM	44 086	29 525
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT 3 630 405	BU	3 630 405	3 493 811
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		17 528
	Clients et comptes rattachés (3)	BX 216 005	BY	216 005	172 465
	Autres créances (3)	BZ 3 042 374	CA	3 042 374	2 510 873
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD 1 181 966	CE	1 181 966	
	Disponibilités	CF 714 672	CG	714 672	319 017
	Charges constatées d'avance (3)	CH 259 121	CI	259 121	239 164
	TOTAL (III)	CJ 9 088 629	CK	9 088 629	6 782 383
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 22 839 106	IA 5 113 700	17 725 406	14 999 162
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :	Créances :		

Comptes approuvés
par l'Assemblée Générale
du 20/04/2024
Le Président

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION Néant

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 198 400)			DA	198 400	198 400	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	19 840	19 840	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF			
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ)	DG	72 851	72 390	
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	950 089	620 461	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées			DK			
	TOTAL (I)			DL	1 241 180	911 091	
				DM			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DN			
	Avances conditionnées			DO			
	TOTAL (II)			DP			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DQ	74 859	74 859	
	Provisions pour charges			DR	39 000		
	TOTAL (III)			DS	113 859	74 859	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DT			
	Autres emprunts obligataires			DU			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DV	10 806 846	8 625 271	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DW	33 372	15 667	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DX	9 391	10 224	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DY	3 170 204	2 796 487	
	Dettes fiscales et sociales			DZ	1 183 058	931 761	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			EA	61 667	220 051	
	Autres dettes			EB	194 179	190 177	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EC	911 650	1 223 576	
	TOTAL (IV)			ED	16 370 367	14 013 212	
	Écarts de conversion passif (V)			EE			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EF	17 725 406	14 999 162	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Écart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	10 176 468	9 074 663	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	4 388 488	3 844 496	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION

Néant ☐

				Exercice N				Exercice N-1		
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			FA	42 039 224	FB		FC	42 039 224	37 411 914
	Production vendue	biens	FD	13 369	FE		FF	13 369	17 144	
		services	FG	1 116 569	FH		FI	1 116 569	1 044 365	
	Chiffres d'affaires nets			FJ	43 169 162	FK		FL	43 169 162	38 473 424
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	59 957	108 356	
	Autres produits (1) (11)						FQ	148 191	170 699	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	43 377 310	38 752 479	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	32 674 070	29 246 900
Variation de stock (marchandises)						FT	(136 594)	(292 594)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	141 461	128 935		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	(14 561)	(296)		
Autres achats et charges externes (3)						FW	4 207 644	3 933 114		
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	556 776	543 186		
Salaires et traitements						FY	3 266 909	3 110 827		
Charges sociales (10)						FZ	890 620	847 422		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	623 683	559 225	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		176		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
Autres charges (12)						GE	8 161	8 742		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	42 218 171	38 085 639		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 159 139	666 839		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	113 996	104 997	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	32 939	21 512	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	21 966		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	168 901	126 509	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	283 474	116 662	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	283 474	116 662	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(114 573)	9 847		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 044 565	676 686		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION

Néant ☐

					Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				HB	1 084 143	386 698	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	1 084 143	386 698	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	35		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				HF	672 414	70 907	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG	10 735	518	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	683 185	71 425	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	400 958	315 273	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ	252 658	222 056	
Impôts sur les bénéfices (X)					HK	242 777	149 442	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	44 630 353	39 265 686	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	43 680 265	38 645 224	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	950 089	620 461	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	131 664	144 477	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier		HP	134 837	115 770	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	557 657	538 855	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	134 416	123 467	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	9 274	2 000	
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	59 781	106 955	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploita		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives	A6			
		dont cotisations facultatives Madelin		obligatoires	A9			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A7			
					A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CESSION IMMOBILISATIONS CORPORELLES					672 414		750 560	
AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL POUR IMMOBILISATIONS MISES AU REBUT					10 735			
PLUS-VALUE SUR LEASE BACK ETALEE SUR 15 ANS							311 983	
AMENDES ET PENALITES					35			
CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE							21 600	
TOTAL GENERAL					683 185		1 084 143	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures		Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL								

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les investissements de l'exercice mis en service s'élèvent à 2 108 k€ et correspondent principalement à :

- des panneaux photovoltaïques pour 363 k€,
- un remodling de la surface de vente 789 k€,
- un remodling du système froid 604 k€.

Ils ont été financés par la souscription d'emprunts bancaires d'un montant total de 2 160 k€ débloqué à hauteur de 2 131 k€ sur l'exercice.

Note sur les capitaux propres :

Pour mémoire, la société a réalisé une opération de Lease Back en décembre 2011 faisant ressortir une plus-value établie sur une durée de 15 ans. A la clôture ce produit constaté d'avance s'élève à 909 k€. Il est rappelé que pour la lecture économique du bilan, ce produit s'analyse comme un complément de fonds propres pour la société. Ainsi les capitaux corrigés peuvent être estimés à :

- Capitaux propres	1 241 k€
- Produits constatés d'avance sur plus-value Lease Back	909 k€
- Impact impôt sur les sociétés sur produits constatés d'avance	- 227 k€
	1 923 k€

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Agencements des terrains : | 10 ans |
| - Constructions : | 25 ans |
| - Agencements des constructions : | 10 à 15 ans |
| - Agencements divers : | 8 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport : | 4 à 5 ans |
| - Matériel de bureau : | 3 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau : | 10 ans |

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 12 400 actions de 1.60 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	198 400			198 400
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	92 230	461		92 691
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	620 461		620 461	
Résultat de l'exercice N		950 089		950 089
	911 091	950 550	620 461	1 241 180

Fonds commercial

Fonds reçu en apport	Le 11/01/1985			15 245
----------------------	---------------	--	--	--------

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	130 416			130 416
Immobilisations corporelles	10 900 754	1 716 683	1 461 096	11 156 341
Immobilisations financières - titres	2 256 307			2 256 307
Immobilisations financières - créances	197 265	12 282	2 134	207 413
	13 484 742	1 728 965	1 463 230	13 750 477

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	105 035	3 125		108 160
Immobilisations corporelles	5 162 927	631 294	788 682	5 005 539
	5 267 963	634 419	788 682	5 113 700
Dont dotation :				
- Linéaire		585 054		
- Dégressive		38 630		
- Exceptionnelle		10 735		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	74 859	39 000		113 859
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	176		176	
	75 035	39 000	176	113 859
Dont dotation :				
- Exploitation			176	
- Financier				
- Exceptionnel		39 000		

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 74 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre le décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc est maintenue.
- Une provision pour impôts concernant un contrôle fiscal.

Biens pris en crédit-bail

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine	6 000 000	933 586
Dotation aux amortissements théoriques	400 000	105 006
Cumul des amortissements théoriques	4 750 000	419 982
Valeur nettes	1 250 000	513 604
Redevances		
Afférentes à l'exercice	557 657	134 836
Cumulées	6 246 870	485 450
Restant à payer :		
- À moins d'un an	564 432	142 371
- De 1 à 5 ans	1 176 635	338 675
- A plus de 5 ans		131 443
- Total	(*)1 741 067	612 489
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		41 000
Réintégrations fiscales en fin de contrat		

(*) Ces montants ne comprennent pas la charge de loyer relative au terrain (montant annuel de 163 k€) qui fait l'objet d'un bail emphytéotique auprès de la S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS, filiale de BELLEVUE DISTRIBUTION.

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	207 413		207 413
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 862 114	1 862 114	
Créances diverses	1 396 265	1 396 265	
Charges constatées d'avance	259 121	259 121	
	3 724 913	3 517 500	207 413

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	4 425 874	4 425 874		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	6 380 972	797 889	3 192 382	2 390 701
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	33 372	20 524	2 343	10 505
Avances, acompte reçus sur commandes	9 391	9 391		
Dettes d'exploitation	4 508 635	4 508 635		
Dettes diverses	100 474	100 474		
Produits constatés d'avance	911 650	313 682	597 968	
	16 370 367	10 176 468	3 792 693	2 401 206

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 30 963

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 2 394 544

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 787 519

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 17 453

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Il est rappelé que la société a réalisé une opération de Lease Back en date de décembre 2011. Il est ressorti de cette opération une plus-value d'un montant de 4 679 748 €. En application de l'article 39 novodécies du CGI, la société a décidé d'étaler comptablement et fiscalement cette plus-value sur une durée de 15 ans, soit un montant à reprendre par exercice de 311 983 €. Le montant des produits constatés d'avance liés à cette opération s'élève au 31 octobre 2023 à 909 950 € (311 983 x 2 + 311 983 x 11/12).

Les autres produits constatés d'avance, charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	28 216 216	24 924 151
Drive	3 868 910	3 450 703
Centre Auto	1 334 765	1 647 483
Station-Service	9 749 271	8 451 086
	<u>43 169 162</u>	<u>38 472 423</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	8
Agents de maîtrise	15
Employés	89
	<u>112</u>

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cessions d'immobilisations corporelles	672 414	750 560
Amortissement exceptionnel sur immobilisations mises au rebut	10 735	
Plus-Value sur Lease Back étalée sur 15 ans		311 983
Amendes et pénalités	35	
Certificats d'économie d'énergie		21 600
	<u>683 185</u>	<u>1 084 143</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	194 400
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	18 258
Le supplément d'intéressement	40 000
	252 658

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, diminuée d'une réduction d'impôts mécénat et d'une provision pour impôt.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère FINANCIERE JC2H.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	150 339
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	53 437
Provision pour impôt	39 000
	242 776

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	36 634
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	55 632

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	224 000	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	102 000	-
Autres engagements de crédit-bail immobilier	1 741 067	1 741 067

Dettes garanties par des suretés personnelles**Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 27.79 % ;
- critère de turn-over du personnel : faible pour les cadres et les agents de maîtrise et moyen pour les employés ;
- table de mortalité : INSEE 2022 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 434 000 €

Entreprises liées

	S.A.S. FINANCIERE JC2H	S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS
Participations	-	1 282 044
Créances rattachées à des participations	-	130 313
Créances diverses	1 137 952	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Autres dettes diverses	-	-
Produits de participation	-	113 996
Autres produits financiers	18 550	1 870
Charges de loyers	-	163 256
Charges financières	-	-

Filiales et participation à plus de 50 %

	S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS 36250 SAINT MAUR R.C.S. 318 708 187
Capital	600 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	199 194
Quote-part du capital détenu	99.99%
Valeur brute des titres détenus	1 282 044
Valeur nette des titres détenus	1 282 044
Prêts et avances consentis	130 310
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	154 043
Résultat du dernier exercice clos	114 454
Dividendes encaissés	113 996

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d’audit légal des comptes annuels.

BELLEVUE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 198 400 €
Siège social : Route de Tours, 36250 SAINT MAUR
318 746 906 RCS CHATEAUROUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 octobre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2023, s'élevant à 950 088,70 €, de la manière suivante :

- à titre de dividendes aux actionnaires, à concurrence de 910 000,00 €
soit 73,39 € par action,
- le solde en totalité au compte « autres réserve », soit 40 088,70 €
qui s'élève ainsi à 112 939,88 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1^{er} mai 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 910 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.



Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

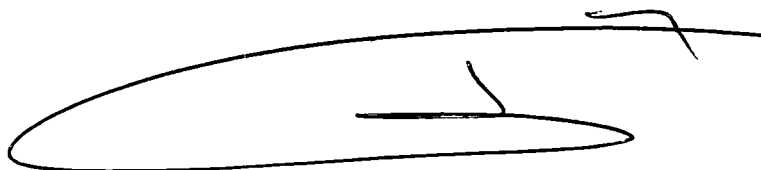
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- ✓ Exercice clos le 31 octobre 2020 : 372 000 €, soit 30 € par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.
- ✓ Exercice clos le 31 octobre 2021 : 644 800 €, soit 52 € par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.
- ✓ Exercice clos le 31 octobre 2022 : 620 000 €, soit 50 € par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 AVRIL 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
Le Président**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 octobre 2023



BELLEVUE DISTRIBUTION

208 ROUTE DE TOURS

36250 SAINT MAUR

BELLEVUE DISTRIBUTION
Société par Actions Simplifiée au capital de 198 400 euros
208 ROUTE DE TOURS
36250 SAINT MAUR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 octobre 2023

Aux associés de la société BELLEVUE DISTRIBUTION,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BELLEVUE DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} novembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de parrainage.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angoulême,
Le 15 Avril 2024

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux comptes titulaire



Emmanuel FRANCOISE
Commissaire aux comptes

*Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.
Ce rapport contient 11 pages.*

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023

BELLEVUE DISTRIBUTION
208 ROUTE DE TOURS
36250 SAINT MAUR

BELLEVUE DISTRIBUTION
Société par Actions Simplifiée au capital de 198 400 euros
208 ROUTE DE TOURS
36250 SAINT MAUR

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023

Aux Associés de la société BELLEVUE DISTRIBUTION,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

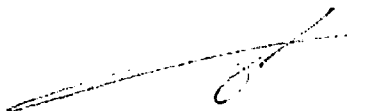
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

I. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Angoulême,
Le 15 Avril 2024

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux comptes titulaire



Emmanuel FRANCOISE
Commissaire aux comptes